

Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-direction de l'Administration Générale et de l'Équipement
Service des Affaires Juridiques et Financières

2018 DJS 168 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2018 du bassin-école du centre sportif Louis-Lumière (20^e) et de la baignade dans le bassin de La Villette (19^e).

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Chaque été, avec la hausse des températures, les piscines font partie des équipements les plus prisés par les parisiens. C'est pourquoi la Ville de Paris met en place chaque année un Plan été Piscines pour élargir les horaires d'ouverture pour tous les parisiens afin d'offrir des îlots de fraîcheurs l'été. Cet été 7 bassins extérieurs pour nager en plein air seront notamment ouverts (Jacqueline Auriol (8^e), Le Gall (12^e), Butte aux Cailles (13^e), Joséphine Baker (13^e), Keller (15^e), Hermant (19^e), Vallerey (20^e)) ainsi que 6 piscines avec solarium (Jean Boiteux (12^e) Auteuil (16^e), Montherlant (16^e), Lafay (17^e), Dauvin (18^e), Pailleron (19^e)).

En complément de cette offre, la DJS développe depuis plusieurs années des dispositifs estivaux populaires, gratuits et familiaux avec les ouvertures des bassins-écoles Elisabeth (14^e) et Louis-Lumière (20^e), et depuis 2017, la Ville de Paris a ouvert un espace baignade gratuit dans le bassin de La Villette (19^e), qui dès sa première année d'ouverture, a rencontré un vif succès.

Cette année, le site Elisabeth est en travaux.

L'ouverture du bassin-école Louis-Lumière, réservé aux associations et aux scolaires le reste de l'année, permettra d'élargir l'offre en matière d'activités aquatiques en période estivale, notamment pour les habitants de l'arrondissement. Le bassin extérieur qui l'accompagne aura vocation à accueillir des groupes participant au dispositif « J'apprends à nager » afin de permettre à plusieurs dizaines d'enfants de se voir délivrer l'attestation du savoir nager. Il permettra aussi des temps de baignade libre. L'ensemble de ce dispositif sur le centre sportif Louis-Lumière s'inscrit dans le programme de Paris-Plage. L'équipement sera ouvert du samedi 30 juin 2018 au dimanche 29 juillet 2018 tous les jours de la semaine, de 10h00 à 20h00 du lundi au samedi, de 10h00 à 18h00 les dimanches et jours fériés et accueillera également les enfants et adolescents.

Cette opération populaire et familiale a rencontré un franc succès populaire dans son quartier d'implantation (Portes de Bagnolet-Montreuil) notamment auprès des familles ne pouvant pas partir en vacances hors de Paris. Elle a considérablement contribué à l'animation estivale et à la quiétude de ce quartier en proposant à ses habitants des animations gratuites (danse, sport, remise en forme, jeux et tournois, activités aquatiques...). L'opération Louis-Lumière Plage a en effet accueilli l'an dernier plusieurs milliers de participants, de tout âge et de toute condition.

Pour toutes ces raisons, la Ville, en accord avec la mairie du 20^e arrondissement, souhaite renouveler l'opération Louis-Lumière Plage.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Nager à Paris et plus précisément la mesure n°7, la Ville de Paris a installé pendant l'été 2017 une baignade publique gratuite aménagée en milieu naturel sur le site du bassin de La Villette (19^e). Cet équipement saisonnier a rencontré un fort succès populaire avec près de 60 000 utilisateurs pour cette 1^{ère} édition.. La Ville de Paris propose de réitérer cette 2^e opération de

baignade surveillée, qui sera située en rive gauche (côté quai de la Loire), en aval de la passerelle de la Moselle.

Cette baignade sera ouverte au public tous les jours de 11h à 21h, du 16 juin 2018 au 9 septembre 2018. Elle est susceptible d'accueillir jusqu'à 300 personnes en simultané, et 1.500 visiteurs par jour, qui pourront profiter de quatre bassins de différentes profondeurs, à savoir :

- deux pataugeoires d'une profondeur de 40 cm ;
- Un petit bassin d'une profondeur constante de 120 cm ;
- Un grand bassin d'une profondeur constante de 200 cm.

Cette baignade supplémentaire est destinée à renforcer l'offre de natation et de loisirs pendant l'été et ainsi permettre aux Parisiens de profiter de lieux de détente et de rafraichissement.

Je vous demande dès lors de m'autoriser à ouvrir ces bassins au grand public gratuitement, pendant toute la durée du dispositif cet été.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2018 DJS 168 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2018 du bassin-école du centre sportif Louis-Lumière (20^e) et de la baignade dans l'espace de bassins de La Villette (19^e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ demandant l'autorisation d'ouvrir à titre gratuit au grand public le bassin école du centre sportif Louis Lumière (20^e) et une baignade publique aménagée en milieu naturel sur le site du bassin de La Villette (19^e) pendant l'été 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission.

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'une ouverture au grand public du bassin du centre sportif Louis-Lumière (20^e), à titre gratuit, du samedi 7 juillet 2018 au 5 août 2018 inclus.

Article 2 : Est approuvé le principe d'une ouverture au grand public de la baignade naturelle aménagée sur le site du bassin de La Villette (19^e), à titre gratuit, du samedi 16 juin 2018 au dimanche 9 septembre 2018.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à mettre en œuvre ce dispositif.